

Régis Potvin

Direction régionale de Bas-Saint-Laurent
351, boul. de l'Hôtel-de-Ville Ouest
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2
Tél. : (418) 862-6341
Télec. : (418) 862-1684
Courriel : regis.potvin@mapaq.gouv.qc.ca

Xavier Bernard

Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière
166, rue Saint-Jacques
Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Tél. : (450) 839-3631
Télec. : (450) 839-3036
Courriel : xavier.bernard@mapaq.gouv.qc.ca

Marc Letarte

Direction régionale de la Capitale-Nationale
1685, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, RC-22
Québec (Québec) G1N 3Y7
Tél. : (418) 646-8332
Télec. : (418) 643-8262
Courriel : marc.letarte@mapaq.gouv.qc.ca

Alain Sarrazin

Direction régionale de l'Abitibi-Témiscaminque-Nord-du-Québec
1C, rue Notre-Dame Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1W6
Tél. : (819) 629-6214, poste 240
Télec. : (819) 629-6256
Courriel : alain.sarrazin@mapaq.gouv.qc.ca

Louis Roy

Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
34, boulevard Perron Ouest, C. P. 254
Caplan (Québec) G0C 1H0
Tél. : (418) 388-2282, poste 226
Télec. : (418) 388-2834
Courriel : louis.roy@mapaq.gouv.qc.ca

Marc-F. Clément

Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides, secteur Outaouais
Galeries de Buckingham
999, rue Dollard
Gatineau (Québec) J8L 3E6
Tél. : (819) 986-8544, poste 225
Télec. : (819) 986-9299
Courriel : marc-f.clement@mapaq.gouv.qc.ca

Charles Bachand

Direction régionale de la Montérégie, secteur Est
1355, rue Gauvin, bureau 3300
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
Tél. : (450) 778-6530, poste 231
Télec. : (450) 778-6540
Courriel : charles.bachand@mapaq.gouv.qc.ca

René Mongeau

Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest
870, rue du Curé-Saint-Georges
St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 2Z8
Tél. : (450) 347-8341
Télec. : (450) 347-7296
Courriel : rene.mongeau@mapaq.gouv.qc.ca

Catherine Dugré

Direction régionale de la Mauricie
5195, boulevard des Forges, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Tél. : (819) 371-6761, poste 227
Télec. : (819) 371-6976
Courriel : catherine.dugre@mapaq.gouv.qc.ca

Huguette Martel

Direction régionale de l'Estrie
4260, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec) J1N 2A5
Tél. : (819) 820-3035, poste 243
Télec. : (819) 820-3942
Courriel : huguette.martel@mapaq.gouv.qc.ca

Victor Savoie

Direction régionale du Centre-du-Québec
460, boulevard Louis-Fréchette, 1^{er} étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : (819) 293-8255, poste 257
Télec. : (819) 293-8446
Courriel : victor.savoie@mapaq.gouv.qc.ca

Sylvie Denis

Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord
801, chemin du Pont-Taché Nord
Alma (Québec) G8B 5W2
Tél. : (418) 662-6457, poste 247
Télec. : (418) 668-8694
Courriel : sylvie.denis@mapaq.gouv.qc.ca

Normand Bourgon

Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides, secteur Laurentides
617, boulevard du Curé-Labelle, bureau 100
Blainville (Québec) J7C 2J1
Tél. : (450) 971-5110, poste 226
Télec. : (450) 971-5069
Courriel : normand.bourgon@mapaq.gouv.qc.ca

Annie Goudreau

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches
675, route Cameron, bureau 100
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Tél. : (418) 386-8121, poste 257
Télec. : (418) 386-8345
Courriel : annie.goudreau@mapaq.gouv.qc.ca

1

Évaluation du bilan de phosphore

Le droit d'exploitation de l'entreprise (MDDEP)

Sauf exception prévue au Règlement sur les exploitations agricoles (REA), les exploitations agricoles faisant de l'élevage possèdent un droit d'exploitation pour chacun des lieux d'élevage. Ce droit est confirmé, soit par le dernier certificat d'autorisation (CA) obtenu du MDDEP, soit par l'avis de projet déposé au MDDEP, ou encore par un droit acquis pour les exploitations n'ayant pas réalisé de changement depuis juin 1981.

Le bilan de phosphore (MDDEP)

Le bilan de phosphore permet d'évaluer le niveau d'équilibre en phosphore du lieu d'élevage ou d'épandage. Parmi les éléments qu'il contient, les données minimales à obtenir par lieu d'élevage ou d'épandage sont :

- le cheptel autorisé et le cheptel réel;
- le type de gestion des fumiers;
- la gestion des eaux usées de laiterie;
- la charge de phosphore produite par ce cheptel;
- la charge de phosphore importée (fumier, minéral, matière résiduelle fertilisante);
- les superficies en propriété, en location et faisant l'objet d'une entente d'épandage de même que les échéances de location et d'entente;
- les ententes d'exportation du phosphore par traitement ou par entente d'épandage.

Le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)

Le PAEF permet la gestion adéquate des matières fertilisantes de l'exploitation agricole en tenant compte de tous les facteurs qui peuvent influencer la fertilisation. Il contient des éléments de diagnostic agroenvironnemental, d'analyse, de suivi et de mise à jour tels que :

- la description de l'exploitation;
- le plan de ferme;
- les matières fertilisantes utilisées ou produites;
- les superficies en culture;
- la biologie et la physico-chimie des sols;
- la régie des cultures;
- l'analyse de la situation (forces et limites de l'exploitation);
- les recommandations en fertilisation (doses de matières fertilisantes, modes et période d'épandage, etc.);
- les priorités établies à l'égard des limites soulevées au diagnostic;
- le registre d'épandage.

Le bilan alimentaire

La charge de phosphore produite par le cheptel peut être évaluée et validée de différentes façons. La méthode exigée par le REA consiste à recourir aux données de caractérisation à la ferme, c'est-à-dire les volumes effectifs des déjections mesurées et les valeurs fertilisantes réelles des fumiers. Dans le cas où cette première méthode s'avère impossible, une deuxième méthode consiste à utiliser les valeurs de référence du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ). Enfin, le bilan alimentaire s'avère un excellent outil d'évaluation de la charge de phosphore et du potentiel de réduction des rejets (annexe C).

L'objectif étant de déterminer les rejets réels, c'est-à-dire les rejets qui se rapprochent le plus possible de la réalité, il est recommandé de **calculer les rejets à l'aide de deux méthodes différentes**, d'en analyser les résultats et de retenir les valeurs les plus réalistes possibles.

2

Évaluation des pratiques agroenvironnementales prioritaires

Les informations sur les exigences du Règlement sur les exploitations agricoles (MDDEP)

Ce document contient l'information recueillie par le MDDEP lors de la visite de l'exploitation. Ces données permettent à l'agronome de vérifier la situation réglementaire de l'exploitation et d'en établir les priorités. Les données minimales à obtenir sont incluses dans la page synthèse du formulaire « Informations sur les exigences du Règlement sur les exploitations agricoles » (annexe D). Toutes ces données seront nécessaires à la réalisation du diagnostic des pratiques agroenvironnementales prioritaires relatives au REA de l'exploitation agricole.

La fiche d'enregistrement et le dossier de l'exploitation

Ces informations proviennent du MAPAQ. Les données pertinentes à obtenir concernent :

- le cheptel;
- les structures d'entreposage;
- l'alimentation;
- les structures de réduction en eau;
- les superficies et les cultures;
- les caractéristiques agroenvironnementales.

Les informations provenant de La Financière agricole du Québec (FADQ)

La FADQ possède plusieurs renseignements utiles sur l'exploitation agricole. Les données sur l'assurance récolte, l'assurance stabilisation et le financement permettraient, entre autres, d'obtenir des informations intéressantes sur les cultures et le cheptel. L'exploitant peut autoriser l'agronome qui réalise le PAA à obtenir les informations.

3

Évaluation des pratiques agroenvironnementales optimales

Le sondage sur les pratiques agroenvironnementales (MAPAQ-AAC-UPA)

Un sondage sur les pratiques agroenvironnementales (annexe F) a été élaboré par le MAPAQ, en collaboration avec l'AAC et l'UPA, au cours de la saison 2003-2004, dans le cadre de l'opération d'enregistrement des exploitations agricoles. Le sondage permet d'obtenir des informations sur certaines pratiques à la ferme.

Les données provenant des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) et des organismes de gestion des fumiers (OGF)

Cette information permet d'ajouter des données pertinentes au dossier de l'exploitation. Dans certains cas, l'agronome du CCAÉ a déjà répondu à un questionnaire agroenvironnemental.

Les données pertinentes à obtenir portent sur les aspects suivants :

- machinerie et pratiques culturales;
- toiture sur la ou les structures d'entreposage;
- matériel d'épandage;
- volume de fumier exporté;
- volume de fumier importé;
- utilisation et formulation des engrais minéraux;
- réglage du pulvérisateur;
- superficies (traitées ou non, dépestées, sous lutte intégrée, en processus de lutte intégrée, avec sarclage);
- mode d'application des pesticides;
- engrais vert;
- semis direct;
- brise-vent;
- bande riveraine protégée;
- accès des animaux au cours d'eau.

Bilan alimentaire

Le bilan alimentaire établit la différence entre le phosphore servi et le phosphore retenu par les animaux pour leur croissance et leur production. On soustrait d'abord des éléments servis toutes les quantités de phosphore retenues par les animaux sous forme de fourrages (ensilage, foin sec, pâturages), grains bruts, moulées et suppléments durant la période de référence. Cette différence constitue les éléments rejetés dans les déjections animales (les fèces et l'urine). L'équation de base de la méthode du bilan alimentaire est la suivante :

$$\begin{aligned} & \text{éléments servis (N-P)} \\ - & \text{éléments retenus (N-P)} \\ \hline = & \text{éléments excrétés (N-P)} \end{aligned}$$

Le résultat du calcul détermine les quantités d'éléments fertilisants excrétés par les animaux en fonction de leur alimentation. Cette méthode a l'avantage d'être simple et de prendre en compte les situations particulières de chaque élevage quant aux performances des animaux et aux modes de production et d'alimentation.

Par ailleurs, la méthode du bilan alimentaire est proposée dans de nombreux pays pour la détermination des rejets d'éléments fertilisants des élevages. Elle pourra également être généralisée à d'autres éléments fertilisants tels que le potassium, le cuivre, le zinc, etc.

La méthodologie de base permettant d'estimer les rejets d'azote et de phosphore d'un animal est basée sur les paramètres suivants :

- a) À partir de l'évaluation de la quantité d'aliments servis pour une phase de production donnée et du contenu en éléments (N-P) de ces aliments, il est possible de calculer la quantité totale d'éléments servis.
- b) La quantité d'éléments retenus par l'animal est connue et relativement stable pour une phase de production donnée (grammes de N-P retenus par kilogramme de gain produit, par kilogramme de lait ou d'œufs).
- c) Par soustraction, on peut calculer la quantité d'éléments rejetés dans l'environnement sous forme d'excréments.

Il existe une grande variété de rations et d'aliments utilisés par les producteurs québécois. Cependant, si les quantités d'éléments consommés peuvent varier, les éléments retenus sont, par ailleurs, beaucoup plus stables et directement reliés au volume de production (kilogramme de lait produit ou kilogramme de gain réalisé). Par conséquent, à partir des équations de la méthode du bilan alimentaire, chaque agronome peut ajuster les éléments rejetés pour tous les autres niveaux de production en fonction des caractéristiques de chaque exploitation étudiée.

La méthode du bilan alimentaire permet aussi d'illustrer la gestion des nutriments à la ferme. Par exemple, tout ce qui peut influencer la quantité d'aliments ingérés ou la conversion alimentaire d'un animal aura directement un impact sur la quantité de nutriments excrétés.

Des facteurs tels que l'amélioration de la génétique, la densité énergétique des aliments, la finesse de mouture de la moulée et le statut sanitaire vont améliorer la conversion alimentaire et, par le fait même, diminuer la quantité d'aliments ingérés pour une phase de production donnée.

Il est évident que la diminution des niveaux de nutriments (ou d'éléments fertilisants) dans les aliments est un facteur important permettant de diminuer les rejets. Cette diminution doit néanmoins se faire sans affecter les performances zootechniques des animaux.

Au Québec, un certain nombre d'exploitations agricoles utilisent déjà le bilan alimentaire pour diminuer les rejets d'azote et de phosphore de leur élevage. C'est à partir du bilan alimentaire que nous pouvons déterminer les pratiques d'élevage et de conduite alimentaire permettant de réduire les rejets de nutriments dans l'environnement.

Niveau de confiance de la méthode du bilan alimentaire

Comme la méthode consiste à évaluer la quantité de phosphore entrée à la ferme par les aliments et à en soustraire la quantité de phosphore exportée par la production de la ferme (carcasse, lait, etc.), la fiabilité et la valeur des résultats dépendent de la rigueur dont on a fait preuve lors de la collecte des données à la ferme.

Les quantités et la qualité des aliments réellement utilisés sont des éléments déterminants pour **évaluer la quantité de phosphore servi** par l'élevage pendant une période donnée.

La quantité de phosphore retenue est proportionnelle aux performances de l'élevage (par kilogramme de viande, d'œufs ou de lait, etc.). Quand ces informations sont enregistrées sur une base régulière, le calcul des rejets par la méthode du bilan alimentaire peut être très précis. Cette méthode est simple, efficace et peut produire des résultats de très haute précision.

Complémentarité avec d'autres méthodes

Lorsque la réalisation du bilan alimentaire s'avère peu fiable ou impossible, la charge de phosphore peut être calculée à partir de la caractérisation des déjections produites à la ferme, selon une méthodologie proposée par le CRAAQ et l'évaluation du volume de fumiers produit.

La quantité de phosphore à gérer annuellement peut également être établie à partir des tables de référence du CRAAQ, soit les rejets par tête produite annuellement ou, préférablement, les rejets par kilogramme de production (par kilogramme de gain, d'œufs ou de lait produit annuellement).

L'objectif étant de déterminer les rejets réels, c'est-à-dire les rejets qui se rapprochent le plus de la réalité, il est recommandé de **calculer les rejets à l'aide de deux méthodes différentes**, soit d'en analyser les résultats et de retenir les valeurs les plus réalistes possibles.

Alimentation

À partir des données du bilan alimentaire, il faut d'abord identifier des entrées de phosphore excessives par rapport aux besoins des animaux (métabolisme, croissance, reproduction et production) et déterminer des objectifs de réduction précis et sans risques. Toute solution allant vers une amélioration de l'efficacité alimentaire de l'élevage et une réduction des pertes directes d'éléments fertilisants dans le fumier sera

profitable. Toute recommandation devrait être appuyée par le conseiller en alimentation dont l'exploitant est client (consultant, représentant et conseiller en nutrition animale de la meunerie). Les modalités précises de la mise en application des nouveaux régimes d'alimentation par catégorie d'animaux relèvent également du travail du conseiller en nutrition animale.

Type d'élevage	Critère	Objectif	Référence
Troupeau laitier	% P ration totale	0,40	NRC*, meuneries locales
Taures, génisses	% P ration totale	0,35	NRC*, meuneries locales
Porcs à l'engrais	% P moyen dans les moulées	0,45	Bachand et coll., 2002
Porcelets		0,58	
Truies		0,62	
Truies	kg moulée / truie / an	1050	
Porcs à l'engrais	Conversion alimentaire	< 3,0 kg moulée / kg gain	—

* National Research Council, Nutrients requirements of dairy cattle, 7^e édition révisée, 2001

Élevages porcins

Des informations de base doivent d'abord avoir été prises au dossier du bilan alimentaire : utilisation de phytase, nombre de moulées (phases), emploi de trémies abreuvoirs et bols économiseurs, moulées cubées ou

farines. Bien que déjà intégrés dans la majorité des élevages porcins, un ou plusieurs de ces éléments ne le sont pas encore partout. Ils permettent des réductions substantielles de phosphore.

Technique	Potential de réduction du phosphore
Phytase	25 %
Multiphasés vs 1 moulée	5 à 10 %
Moulée cubée (amélioration de la conversion alimentaire)	—
Trémies vs alimentation au sol (réduction des refus)	4 à 7,5 %

L'utilisation de céréales secondaires comme source d'énergie dans les moulées pour porcs et pour truies permettrait aussi théoriquement des réductions de la charge en P₂O₅ des effluents, bien que celles-ci ne soient pas quantifiables pour le moment. Il est connu que la disponibilité du phosphore dans le grain de blé et de triticales pour les suidés est d'environ 50 % alors qu'elle est de 14 % pour le maïs.

Élevages avicoles

Pour l'élevage avicole, les solutions sont semblables à celles de l'élevage porcine, puisqu'il s'agit également d'animaux monogastriques. La réduction des rejets de phosphore passe principalement par l'une des solutions suivantes :

- la réduction des concentrations de phosphore dans la ration de base;
- l'ajout de phytase dans les moulées.

Élevages laitiers

Les ajustements doivent se faire concurremment avec un resserrement de la régie d'alimentation, soit un échantillonnage représentatif des fourrages à la fréquence d'au moins une fois par mois et à chaque changement d'espèce ou de coupe de fourrage, le respect des recommandations du programme alimentaire, le groupement des vaches adultes par phase de lactation et niveau de production, un système d'alimentation permettant l'offre d'une quantité variable de concentrés/minéraux/suppléments, des repas fréquents (3/jour) et toute mesure de réduction des refus (p. ex. : garde-litière).

Élevages de bovins de boucherie

Les apports de phosphore devraient suivre les besoins des animaux, qui sont fonction du stade physiologique de l'animal et de sa croissance. La croissance est exprimée en kilogramme de poids que l'animal prend en une journée, c'est-à-dire le gain moyen quotidien (GMQ).

Exemples des besoins pour les bovins en croissance

Poids (kg)	GMQ (kg)	g P/jr
250	1,0	17,6
350	1,1	19,3
450	1,2	20,9
550	1,3	22,0

Source : National Research Council. 1996. Nutrient Requirements of Beef Cattle. 6th Revised Edition. National Academy Press. Washington, D.C. - Régent Leduc, agronome, MAPAQ, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest

Les ajustements doivent se faire avec les mêmes conditions que celles mentionnées pour les élevages laitiers en ce qui concerne la régie d'alimentation. Les éléments suggérés pour la réduction des rejets de phosphore dans ce type d'élevage sont les suivants :

- Utiliser les additifs alimentaires ionophores tels que Rumensin, Bovatech ou Posistac (les plus connus au Canada) qui favorisent une meilleure efficacité alimentaire;
- Diminuer les pertes et refus en mangeoire;
- Porter une attention au choix des aliments (les teneurs en phosphore des sous-produits de l'industrie de la transformation des aliments sont souvent très élevées).

IDENTIFICATION	Nom de l'entreprise : _____
	Personne rencontrée : _____
	Adresse postale : _____
	Numéro de téléphone : _____
LIEU D'ÉLEVAGE LIEU D'ÉPANDAGE	N° et description du lieu : _____
	Type de fumier Solide <input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/>
	Animaux à l'extérieur Pâturage <input type="checkbox"/> Cour d'exercice <input type="checkbox"/> Été <input type="checkbox"/> Hiver <input type="checkbox"/>
	Porcherie Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	Production annuelle de phosphore (P ₂ O ₅) supérieure à 1600 kg Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	Superficie supérieure à 15 hectares : Maïs-grain <input type="checkbox"/> Grande culture <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Lieu d'élevage existant au 15 juin 2002 Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	Bilan de phosphore à remettre au ministère de l'Environnement, art. 49 <input type="radio"/> Conforme <input type="radio"/> 15 juin 2003 <input type="radio"/> Sans objet
	Accès des animaux aux cours d'eau interdit, art. 4 et 57 <input type="radio"/> Conforme <input type="radio"/> 1 ^{er} avril 2005 <input type="radio"/> Sans objet
	Plan agroenvironnemental de fertilisation, art. 22 et 52 <input type="radio"/> Déjà en possession <input type="radio"/> Déjà requis - Fumier liquide et fumier solide > 3200 kg P ₂ O ₅ <input type="radio"/> 1 ^{er} avril 2003 - Lieu d'épandage > 15 hectares de maïs-grain ou > 5 hectares maraîcher ou fruit <input type="radio"/> 1 ^{er} avril 2003 - Lieu d'élevage < 3200 kg P ₂ O ₅ et > 15 hectares de maïs-grain ou > 5 hectares maraîcher ou fruit <input type="radio"/> 1 ^{er} avril 2004 - Lieu d'élevage fumier solide entre 1600 et 3200 kg P ₂ O ₅ <input type="radio"/> 1 ^{er} avril 2004 - Lieu d'épandage avec > 15 hectares en grande culture <input type="radio"/> 1 ^{er} avril 2004 - Lieu d'élevage < 1600 kg P ₂ O ₅ et > 15 hectares en grande culture <input type="radio"/> Sans objet
	Rampe d'épandage, art. 32 et 57 <input type="radio"/> Conforme <input type="radio"/> 1 ^{er} avril 2005 - Lisier de porcs <input type="radio"/> 1 ^{er} avril 2007 - Autre lisier <input type="radio"/> Sans objet fumier solide
	Entreposage étanche, art. 9 et 51 <input type="radio"/> Conforme <input type="radio"/> Déjà requis - Fumier liquide <input type="radio"/> D'ici le 1 ^{er} avril 2005 - Nouveau (solide) <input type="radio"/> D'ici le 1 ^{er} avril 2010 - Existant (solide) <input type="radio"/> Sans objet - < 1600 kg
	Stockage en amas de fumier dans un champ cultivé, art. 7 et 56 <input type="radio"/> Permis jusqu'au 1 ^{er} octobre 2005 <input type="radio"/> Sans objet
	Eaux de laiterie, art. 37 <input type="radio"/> Fumier liquide <input type="radio"/> Fumier solide avec ouvrage de stockage avec purot <input type="radio"/> Fumier solide avec ouvrage de stockage sans purot <input type="radio"/> Autres (fumier solide sans ouvrage de stockage) <input type="radio"/> Conforme - Remarque : <input type="radio"/> Non-conforme <input type="radio"/> Sans objet
	Stockage des eaux contaminées provenant d'une cour d'exercice, art. 18 et 51 <input type="radio"/> Conforme <input type="radio"/> 1 ^{er} avril 2005 — Nouveau <input type="radio"/> 1 ^{er} avril 2010 - Existant <input type="radio"/> Sans objet
DOCUMENTS REMIS	Règlement sur les exploitations agricoles, en bref <input type="checkbox"/> Formulaire d'entente de stockage
	Exemple de registre d'épandage <input type="checkbox"/> Carton avec normes d'épandage
	Formulaire d'entente d'épandage <input type="checkbox"/> Autre :
REMARQUES	
SIGNATURES	Signature de l'exploitant : _____
	Signature du représentant du Ministère : _____ Date : _____

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec



Informations sur les exigences du Règlement sur les exploitations agricoles

IDENTIFICATION	Nom de l'entreprise : _____
	Personne rencontrée : _____
	Adresse civique : _____
	Numéro de téléphone : _____ Numéro du lieu : _____
LIEU D'ÉLEVAGE LIEU D'ÉPANDAGE	Description du lieu : _____
	Type de fumier Solide <input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
	Animaux à l'extérieur Non <input type="checkbox"/> Pâturage <input type="checkbox"/> Cour d'exercice <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
	Production annuelle de phosphore (P2O5) supérieur à 1600kg Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
	Superficie supérieure à 15ha en grande culture ou 5ha maraîchers Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
	Lieu d'élevage existant au 15 juin 2002 Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A <input type="checkbox"/>
EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), art. 52 <input type="radio"/> Conforme <input type="radio"/> Requis immédiatement <input type="radio"/> N'est pas à jour <input type="radio"/> Sans objet
	▶ Suivi du PAEF, art. 25 <input type="radio"/> Conforme <input type="radio"/> Requis immédiatement
	▶ Bilan de phosphore à remettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, art. 49 <input type="radio"/> Conforme <input type="radio"/> Requis immédiatement
	▶ Registre d'épandage, art. 27 <input type="radio"/> Conforme <input type="radio"/> Requis immédiatement <input type="radio"/> N'est pas à jour
	▶ Analyse des déjections animales, art. 28 <input type="radio"/> Conforme <input type="radio"/> Requis immédiatement
	Entente d'épandage ou d'entreposage <input type="radio"/> Conforme <input type="radio"/> Requis immédiatement <input type="radio"/> N'est pas à jour <input type="radio"/> Sans objet
	Accès des animaux aux cours d'eau interdit, art. 57 (1 ^{er} avril 2005) <input type="radio"/> Conforme <input type="radio"/> Non conforme <input type="radio"/> Sans objet
	Rampe d'épandage, art. 57 <input type="radio"/> 1 ^{er} avril 2005 - Lisier de porcs <input type="radio"/> Conforme <input type="radio"/> Non conforme <input type="radio"/> Sans objet <input type="radio"/> 1 ^{er} avril 2007 - Autre lisier
	Entreposage étanche, art. 51 <input type="radio"/> Requis immédiatement - Fumier liquide <input type="radio"/> D'ici le 1 ^{er} avril 2005 Nouveau (fumier solide de + de 1600 kg de P ₂ O ₅) <input type="radio"/> Conforme <input type="radio"/> Non conforme <input type="radio"/> Sans objet <input type="radio"/> D'ici le 1 ^{er} avril 2010 Existant (fumier solide de + de 1600 kg de P ₂ O ₅)
	Stockage en amas de fumier dans un champ cultivé art. 7 et 56 (permis jusqu'au 1 ^{er} octobre 2005) <input type="radio"/> Conforme <input type="radio"/> Non conforme <input type="radio"/> Sans objet
	Eaux de laiterie, art. 37 <input type="radio"/> Fumier liquide <input type="radio"/> Fumier solide avec ouvrage de stockage avec purot <input type="radio"/> Conforme <input type="radio"/> Non conforme <input type="radio"/> Sans objet <input type="radio"/> Fumier solide avec ouvrage de stockage sans purot <input type="radio"/> Autres (fumier solide sans ouvrage de stockage)
	Stockage des eaux contaminées provenant d'une cour d'exercice, art. 18 et 51 <input type="radio"/> 1 ^{er} avril 2005 - Nouveau <input type="radio"/> Conforme <input type="radio"/> Non conforme <input type="radio"/> Sans objet <input type="radio"/> 1 ^{er} avril 2010 - Existant
	Culture de végétaux dans les municipalités de l'annexe II et de l'annexe III (art 50.1, 50.2, 50.3) <input type="checkbox"/> Déclaration de superficie requise avant le 31 mars 2005 <input type="radio"/> Conforme <input type="radio"/> Non conforme <input type="radio"/> Sans objet
DOCUMENTS REMISS	<input type="checkbox"/> Règlement sur les exploitations agricoles, en bref <input type="checkbox"/> Carton avec normes d'épandage
	<input type="checkbox"/> Exemple de registre d'épandage <input type="checkbox"/> Carton sur les pesticides et les bandes riveraines
	<input type="checkbox"/> Formulaire d'entente d'épandage ou d'entreposage <input type="checkbox"/> Autres : _____
CORRECTIFS À APPORTER REMARQUES	<input type="checkbox"/> Malgré les articles 51 et 56 du REA qui stipulent que les articles 7, 9 et 18 entrent en vigueur à une date ultérieure, le responsable de l'installation d'élevage est tout de même tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout rejet de fumier, purin ou eau contaminé dans l'environnement
	Remarque(s), correctif(s) et échéancier(s) : _____
SIGNATURES	Signature de l'exploitant : _____
	Signature du représentant du Ministère : _____ Date : _____

Les éléments suivants sont présentés à titre de supplément d'information.
Tous ces éléments ne sont pas inclus dans la partie A – Diagnostic agroenvironnemental – du PAA, mais les exploitations agricoles doivent tout de même s'y conformer.

La liste des obligations réglementaires n'est pas exhaustive.

EXIGENCES DU RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES		
	ARTICLE REA	✓
Cheptel actuel (nombre de têtes) conforme au droit d'exploitation	50	
Charge de phosphore (kg de P ₂ O ₅) conforme au droit d'exploitation	50	
Réalisation annuelle du bilan de phosphore	35	
Réalisation annuelle du PAEF	20, 26, 52	
Analyses annuelles des déjections animales	28	
Analyses de sol de moins de cinq ans pour l'ensemble des parcelles	29	
Entente d'épandage pour les importations ou les exportations de fumiers	21	
Registre d'épandage annuel	27	
Épandage des lisiers de porc par rampe	32,57	
Épandage des autres lisiers par rampe	32,57	
Ouvrage de stockage étanche avec gestion de fumier liquide	9	
Interdiction d'épandage des matières fertilisantes dans la bande riveraine ou hors des limites prescrites	30	
Ouvrage de stockage avec gestion de fumier solide étanche	9,51	
• Lieux d'élevage existants le 15 juin 2002 – Échéance : 1 ^{er} avril 2010		
• Lieux d'élevage établis après le 15 juin 2002 – Échéance : 1 ^{er} avril 2005		
Normes à respecter pour le stockage des amas de fumier solide dans un champ cultivé	7,56	
Entente et registre d'expédition pour les fumiers transférés dans un autre ouvrage de stockage	16	
Si réception de fumier dans l'ouvrage de stockage, avis d'ingénieur sur la capacité de la fosse et registre de réception du fumier	16	
Eaux de laiterie récupérées dans l'ouvrage de stockage ou dirigées vers un réseau d'égout ou traitement (lieu sur fumier liquide et lieu sur fumier solide avec purot)	37	
L'ouvrage de stockage est conforme en ce qui a trait aux drains, regards et clôtures	11,12	
Canalisation des eaux des cours d'exercice vers un ouvrage étanche	18, 51	
• Lieux d'élevage existants le 15 juin 2002 – Échéance : 1 ^{er} avril 2010		
• Lieux d'élevage établis après le 15 juin 2002 – Échéance : 1 ^{er} avril 2005		
Interdiction de donner accès aux cours d'eau aux animaux, sauf pour les traverses à gué	4,57	
Entente de traitement	33	
Registre d'expédition pour le traitement	34	
Bail de location des terres	21	
Gel des superficies en culture (annexes II et III)	50.1, 50.2, 50.3	
EXIGENCES DU RÈGLEMENT SUR LE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES		
	ARTICLE RCES	✓
Aire de protection immédiate d'un puits alimentant moins de 20 personnes	24, 26, 29	
– 30 mètres du lieu de captage		
– clôture obligatoire pour les ouvrages dont le débit est > 75 m ³ /jour		
Épandage des matières fertilisantes à plus de 30 mètres d'un puits alimentant en eau potable une maison ou un bâtiment agricole	26	
Épandage des matières fertilisantes à plus de 100 mètres d'un puits avec débit < 75 m ³ /jour alimentant > 20 personnes ou avec débit > 75 m ³ /jour ou pour eau embouteillée	25, 26, 56, 57	
Aménagement d'une installation d'élevage ou d'un ouvrage de stockage :	25, 29	
– à plus de 30 mètres d'un puits pour alimentation en eau potable de maison ou de bâtiment agricole		
– à plus de 75 mètres si installation comprend enclos d'hivernage (puits pour alimentation en eau potable)		
– à plus de 100 mètres si puits avec débit < 75 m ³ /jour alimentant plus de 20 personnes		
– à plus de 300 mètres si puits avec débit > 75 m ³ /jour ou pour eau embouteillée		
Stockage au champ à plus de 300 mètres d'un puits pour alimentation en eau potable d'une maison ou d'un bâtiment agricole ou pour puits avec débit > 75 m ³ /jour ou pour eau embouteillée	30	

EXIGENCES DU CODE DE GESTION DES PESTICIDES

	ARTICLE CGP	✓
Entreposage dans un lieu muni d'une affiche indiquant la liste des services d'urgence et où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette et de manière à ne pas laisser son contenu se répandre dans l'environnement	5 et 21	
Interdiction d'entreposer ou de préparer un pesticide : <ul style="list-style-type: none"> - à moins de 30 mètres d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau (sauf s'il est doté d'un aménagement de rétention) - à moins de 100 mètres d'une installation de captage d'eau servant à la production d'eau de source ou d'eau minérale ou à l'alimentation d'un réseau d'aqueduc dont le débit moyen est supérieur à 75 m³/jour - à moins de 30 mètres de toute autre installation de captage d'eau de surface destinée à la consommation humaine ou de toute autre installation de captage d'eau souterraine - à l'intérieur d'une zone inondable dont la récurrence de débordement est de 0-20 ans (sauf s'ils sont entreposés au-dessus de la hauteur supérieure au niveau de l'eau atteint par une crue de récurrence de 100 ans) - à l'intérieur d'une zone inondable dont la récurrence de débordement est de 20-100 ans 	15, 16, 17, 22, 35	
Interdiction d'appliquer un pesticide : <ul style="list-style-type: none"> - à moins de 3 mètres d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau ou d'un fossé lorsque l'aire d'écoulement est supérieure à 2 m² - à moins de un mètre d'un cours d'eau, y compris un cours d'eau intermittent, ou d'un fossé dont l'aire totale d'écoulement est de 2 m² ou plus - à moins de 100 mètres d'une installation de captage d'eau (de source, minérale ou servant à l'alimentation d'un réseau d'aqueduc dont le débit moyen d'exploitation est supérieur à 75 m³/jour) - à moins de 30 mètres de toute autre installation de captage d'eau de surface destinée à la consommation humaine ou de toute autre installation de captage d'eau souterraine 	30, 50	
Utilisation d'un système d'alimentation en eau conçu pour empêcher le retour du pesticide vers la source d'approvisionnement en eau lors de la préparation	37	
EXIGENCES DÉCOULANT DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES		
	SECTION PPRLPI	✓
Bande maintenue à l'état naturel sur une largeur de plus de trois mètres à partir de la ligne des hautes eaux et de plus de un mètre sur le haut du talus	3.1 d)	



Gestion des fumiers et des autres fertilisants

1. Quelle superficie des champs cultivés par votre exploitation agricole est fertilisée avec du fumier liquide ou solide ? <i>INFO : Si vous avez répondu aucune superficie passer à la question (7).</i>	<input type="checkbox"/> Aucune superficie Cochez l'unité de superficie choisie. <input type="checkbox"/> hectares <input type="checkbox"/> arpents <input type="checkbox"/> acres
2. Recevez-vous du fumier en provenance d'une autre exploitation agricole ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
3. Quelle proportion (%) du fumier est épanchée : Pour les prairies et les pâturages : a) au printemps avant la première récolte ou avant le semis? b) après les récoltes d'été? c) après la récolte d'automne ? Pour les cultures annuelles : d) avant le semis? e) entre le semis et la récolte? f) après la récolte? Pour une culture de couverture ou d'enfouissement : g) après la récolte d'une culture précédente et avant le semis? h) après le semis? TOTAL GLOBAL :	a) _____ % + b) _____ % + c) _____ % + d) _____ % + e) _____ % + f) _____ % + g) _____ % + h) _____ % = 100 %
4. Quelle proportion (%) du fumier épanché : a) est incorporée ou enfouie moins de 24 heures après son épanchage? b) est incorporée ou enfouie entre 24 et 48 heures après son épanchage? c) est incorporée ou enfouie plus de 48 heures après son épanchage? d) n'est pas incorporée ou enfouie? TOTAL GLOBAL : <i>INFO</i> • Fumier solide ou liquide épanché sur les terres en propriété et en location de l'entreprise (cp12) répondant au sondage. On ne tient pas compte du fumier ou lisier exporté.	a) _____ % b) _____ % c) _____ % d) _____ % 100 %
5. Votre exploitation fait-elle l'épanchage du fumier par ses propres moyens ? <i>INFO :</i> • Fumier solide ou liquide épanché sur les terres en propriété et en location de l'entreprise (cp12) répondant au sondage. • On ne tient pas compte du fumier ou lisier exporté.	Oui, en totalité <input type="checkbox"/> Oui, en partie <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
6. Quels équipements d'épanchage de fumier utilisez-vous? <i>INFO : Fumier solide ou liquide épanché sur les terres en propriété et en location de l'entreprise (cp12) répondant au sondage.</i>	
Épandage effectué par votre exploitation Cochez la ou les cases correspondantes.	Épandage effectué par d'autres Cochez la ou les cases correspondantes. Je ne sais pas <input type="checkbox"/>
Épandeur à fumier solide Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Épandeur à fumier solide Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Épandeur à fumier liquide Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Épandeur à fumier liquide Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Épandeur à fumier liquide avec rampe Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Épandeur à fumier liquide avec rampe Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Épandeur à fumier liquide avec rampe permettant l'incorporation immédiate Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Épandeur à fumier liquide avec rampe permettant l'incorporation immédiate Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
7. Possédez-vous au moins une analyse récente des fumiers et lisiers produits par votre exploitation agricole?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet <input type="checkbox"/>
8. A) Possédez-vous une analyse récente des sols pour l'ensemble des champs cultivés par votre exploitation agricole? B) Tenez-vous un registre d'épandage annuel des matières fertilisantes ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet <input type="checkbox"/>

Protection des cours d'eau (ruisseau, rivière, lac, etc.) et de la biodiversité

9. A) Quels types d'animaux vont à l'extérieur des bâtiments d'élevage de votre exploitation agricole et peuvent s'abreuver librement dans un cours d'eau? <input type="checkbox"/> Aucun animal OU Bovins laitiers <input type="checkbox"/> Bovins de boucherie <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> Vaches <input type="checkbox"/> Vaches-veaux <input type="checkbox"/> Chevaux <input type="checkbox"/> Taures <input type="checkbox"/> Bouvillons d'engraissement <input type="checkbox"/> Ovins <input type="checkbox"/> Génisses <input type="checkbox"/> Autres types d'animaux <input type="checkbox"/> B) Pour les animaux qui vont à l'extérieur des bâtiments d'élevage, avez-vous aménagé un site permettant l'abreuvement hors du cours d'eau? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet <input type="checkbox"/>	
10. Avez-vous identifié les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine situés à proximité des lieux d'élevage et d'épandage de votre exploitation agricole ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet <input type="checkbox"/>
11. Votre exploitation agricole a-t-elle subi, en 2003, des dommages économiques causés par la faune	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Gestion des interventions phytosanitaires (c'est-à-dire pour la protection des cultures)

12. Quelle est la superficie totale cultivée par votre exploitation agricole qui a fait l'objet d' interventions phytosanitaires ? <i>INFO : Si vous avez répondu Aucune superficie, ne pas répondre aux questions (13), (18), (19) et (20).</i>	<input type="checkbox"/> Aucune Cochez l'unité de superficie choisie. <input type="checkbox"/> hectares <input type="checkbox"/> arpents <input type="checkbox"/> acres
--	---

<p>13. Quelles sont les superficies cultivées par votre exploitation agricole qui ont fait l'objet des interventions suivantes?</p> <p>a) Traitement pesticide chimique pleine largeur ou plein champ <i>uniquement</i>?</p> <p>b) Traitement pesticide en bandes ou localisé <i>uniquement</i>?</p> <p>c) Désherbage mécanique <i>uniquement</i>?</p> <p>d) Traitement herbicide chimique à doses réduites <i>uniquement</i>?</p> <p>e) Traitement par agent biologique <i>uniquement</i>?</p> <p>f) Traitement par moyens physiques?</p> <p>g) Interventions combinées?</p>	<p><i>Utilisez la même unité de superficie qu'à la question 12.</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p><i>Le total des superficies doit être égale à la question 12</i></p>																																																																										
<p>14. Y a-t-il des superficies cultivées par votre exploitation qui font l'objet d'un dépistage avant le choix de toute intervention phytosanitaire :</p> <p>a) Pour les champs comportant d'autres cultures que des prairies et des pâturages?</p> <p>b) Pour les champs comportant des prairies et des pâturages?</p>	<p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet <input type="checkbox"/></p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet <input type="checkbox"/></p>																																																																										
<p>15. Quelle est la superficie totale faisant l'objet d'un dépistage :</p> <p>a) Pour les champs comportant d'autres cultures que des prairies et des pâturages?</p> <p>b) Pour les champs comportant des prairies et des pâturages?</p>	<p><i>Cochez l'unité de superficie choisie.</i></p> <p>_____ <input type="checkbox"/> hectares</p> <p>a) _____ <input type="checkbox"/> arpents</p> <p>b) _____ <input type="checkbox"/> acres</p>																																																																										
<p>16. Qui s'occupe du dépistage des champs cultivés par votre exploitation agricole?</p>	<p>Vous-même ou quelqu'un de votre exploitation <input type="checkbox"/></p> <p>Votre fournisseur d'intrants <input type="checkbox"/></p> <p>Un club d'encadrement technique ou un club-conseil <input type="checkbox"/></p>																																																																										
<p>17. Vous servez-vous de l'information en provenance du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP), que vous soyez abonné ou non à ses services?</p>	<p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet <input type="checkbox"/></p>																																																																										
<p>18. Votre exploitation agricole fait-elle la pulvérisation des pesticides par ses propres moyens?</p> <p><i>INFO : Si vous avez répondu Non ou Sans objet, passer à la question (21).</i></p>	<p>Oui, (en totalité) <input type="checkbox"/></p> <p>Oui, (en partie) <input type="checkbox"/></p> <p>Non <input type="checkbox"/></p> <p>Sans objet <input type="checkbox"/></p>																																																																										
<p>19. En quelle année avez-vous pour la dernière fois réglé votre pulvérisateur?</p> <p><i>INFO : Si vous avez répondu 2002 ou moins, passer à la question (21).</i></p>	<p>Année _____</p>																																																																										
<p>20. À quelle fréquence votre pulvérisateur est-il réglé ?</p>	<p>Plusieurs fois par année <input type="checkbox"/></p> <p>Une fois l'an <input type="checkbox"/></p> <p>Tous les deux ans ou plus <input type="checkbox"/></p>																																																																										
<p>21. Tenez-vous pour votre exploitation agricole un registre à jour des interventions phytosanitaires et des visites de dépistage?</p>	<p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>																																																																										
<p>Conservation des sols</p>																																																																											
<p>22. Quelle superficie des champs cultivés par votre exploitation agricole est drainée souterrainement?</p> <p><i>INFO : Si vous avez répondu Aucune superficie, passer à la question (23).</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Aucune <i>Cochez l'unité de superficie choisie.</i></p> <p>_____ <input type="checkbox"/> hectares</p> <p>_____ <input type="checkbox"/> arpents</p> <p>_____ <input type="checkbox"/> acres</p>																																																																										
<p>23. Avez-vous planté des arbres ou des arbustes destinés à former des haies brise-vent ou des écrans boisés?</p> <p><i>INFO : Si vous avez répondu Non dans les deux parties, passer à la question (25).</i></p>	<p>Avant 1999</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>En 1999 et après</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>																																																																										
<p>24. Quelle est la longueur totale de ces plantations : <i>(Les données sont en mètres.)</i></p> <p>a) en bordure de vos champs?</p> <p>b) autour de vos bâtiments d'élevage?</p>	<p>Avant 1999 En 1999 et après</p> <p>_____ m _____ m</p> <p>_____ m _____ m</p>																																																																										
<p>25. Quelle(s) méthode(s) de travail primaire du sol avez-vous utilisée(s) dans vos champs cultivés après la ou les cultures de 2002 ?</p> <p><i>Cochez l'unité de superficie choisie.</i></p> <p>hectares <input type="checkbox"/> arpents <input type="checkbox"/> acres <input type="checkbox"/></p>																																																																											
<p>Note – Un type de culture donné peut être suivi d'une ou de plusieurs méthodes de travail du sol. Exemple → Une culture de maïs-grain de 50 hectares peut être suivie d'un labour avec charrue sur 25 hectares à l'automne et d'une culture sur billon au printemps pour les 25 hectares résiduels.</p>																																																																											
<p>Après les cultures de 2002</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Superficies travaillées selon le type de travail du sol</th> <th rowspan="3">Semis direct ou culture sur billon au printemps 2003</th> </tr> <tr> <th colspan="4">Travail primaire</th> <th rowspan="2"></th> </tr> <tr> <th colspan="2">Automne 2002</th> <th colspan="2">Printemps 2003</th> </tr> <tr> <th>Labour</th> <th>Travail réduit</th> <th>Labour</th> <th>Travail réduit</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Maïs-grain</td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Mais à ensilage</td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Soja et autres oléagineux</td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Céréales à paille (non grainées)</td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Pommes de terre</td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Légumes</td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Prairies ou pâturage</td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Petits fruits</td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Tabac</td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> <td>_____ <input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>	Superficies travaillées selon le type de travail du sol					Semis direct ou culture sur billon au printemps 2003	Travail primaire					Automne 2002		Printemps 2003		Labour	Travail réduit	Labour	Travail réduit		Maïs-grain	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	Mais à ensilage	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	Soja et autres oléagineux	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	Céréales à paille (non grainées)	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	Pommes de terre	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	Légumes	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	Prairies ou pâturage	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	Petits fruits	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	Tabac	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>
Superficies travaillées selon le type de travail du sol					Semis direct ou culture sur billon au printemps 2003																																																																						
Travail primaire																																																																											
Automne 2002		Printemps 2003																																																																									
Labour	Travail réduit	Labour	Travail réduit																																																																								
Maïs-grain	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>																																																																						
Mais à ensilage	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>																																																																						
Soja et autres oléagineux	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>																																																																						
Céréales à paille (non grainées)	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>																																																																						
Pommes de terre	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>																																																																						
Légumes	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>																																																																						
Prairies ou pâturage	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>																																																																						
Petits fruits	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>																																																																						
Tabac	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>	_____ <input type="checkbox"/>																																																																						

NOTE : La case à cocher permettra à l'utilisateur de faire seulement une première sélection des champs pour lesquels il devra saisir des valeurs dans la grille.

GÉNÉRAL

Règlement sur les exploitations agricoles, en bref

http://www.menv.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/rea2003.pdf

Règlement sur les exploitations agricoles, texte intégral

http://publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R11_1.HTM
MENV, Édition 2003

Prime-Vert 2004

<http://www.agr.gouv.qc.ca/primevert/>
MAPAQ, 2^e trimestre 2004

Règlement sur le captage des eaux souterraines, en bref

<http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/souterraines/regcaptbref.pdf>

Règlement sur le captage des eaux souterraines, texte intégral

http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R1_3.htm
MENV, Édition 2003

Loi canadienne d'évaluation environnementale

http://www.ceaa-acee.gc.ca/013/intro_f.htm

Politique de gestion de l'habitat du poisson

http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/legislation-lois/policies/fhm-policy/index_f.asp

Protection de l'habitat du poisson, Loi sur les pêches

<http://lois.justice.gc.ca/fr/F-14/78503.html#rid-78579>

Chapitre de l'environnement, Cadre stratégique agricole

http://www.agr.gc.ca/cb/apf/index_f.php?section=env&page=env

Bancs d'essai agroenvironnementaux du MAPAQ dans quatre municipalités du Québec

<http://www.agr.gouv.qc.ca/info/cpresse/2003/03189.htm>

Banc d'essai de Saint-Esprit vers le plan d'accompagnement agroenvironnemental

<http://www.agr.gouv.qc.ca/profils/articles/docs/banc-essai.pdf>

Rapport sur les bancs d'essai en agroenvironnement

http://www.agr.gouv.qc.ca/publications/Rapport_bancs_essai.pdf

Bilan alimentaire dans les élevages porcins, Charles Bachand, Daniel Schiettekatte et Marius Bélanger, MAPAQ - Montérégie, secteur Est, août 2002.

ACCÈS DES ANIMAUX AUX COURS D'EAU

Aménagement de sites d'abreuvement contrôlé pour le bétail au pâturage, guide technique

Richard Laroche, ing. et autres, MAPAQ, mars 2002

L'abreuvement des ruminants hors cours d'eau, guide technique

UPA-Estrie, MAPAQ - Estrie, Fondation des lacs et rivières, FPBQ, mars 2002

Aménagement de sites d'abreuvement du bétail en retrait des cours d'eau

Richard Laroche, ing., MAPAQ - Direction de l'environnement et du développement durable, mars 2004, 4 pages
<http://www.agr.gouv.qc.ca>

Pourquoi retirer les animaux des cours d'eau?

<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/sites/r12/sortirdl.htm>
Donald Lemelin, ing., MAPAQ - Chaudière-Appalaches, juillet 2002

Clôturer les cours d'eau pour maîtriser l'érosion

<http://www.gov.on.ca/OMAFRA/french/engineer/facts/00-050.htm>
MAAO, mars 2000

Systèmes d'approvisionnement en eau pour le bétail au pâturage

<http://www.gnb.ca/0173/30/0173300014-f.asp>
MAPANB, 2003

Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole

<http://www.agr.gouv.qc.ca/info/publications/bonnespratiques/gestConserv/gestConserv6.html>
CO-OP, MAPAQ, UPA, Ordre des agronomes du Québec, 3^e trimestre 2001

ENTREPOSAGE ÉTANCHE

Guide technique d'entreposage des fumiers

CRAAQ, AGDEX 710, Deuxième édition, 2002

Une structure d'entreposage adaptée aux besoins de chacun

<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/sites/r16e/gta/GTA1999/sept99/art17.htm>
Jean Chouinard, agr., MAPAQ Saint-Hyacinthe, 22 septembre 1999

Étapes cruciales lors de la construction d'une structure d'entreposage des fumiers et lisiers

Michel Fortier, ing., MAPAQ, 1996

RAMPE D'ÉPANDAGE

Rampes d'épandage

http://www.leporcduquebec.qc.ca/pages/env/Fiche_Rampe.pdf
FPPQ, CDPQ, CDAQ, octobre 2002

L'injection du lisier dans les cultures pérennes

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prod-porcine/documents/FULI16.pdf>
Sylvain Pigeon, ing., M. Sc., BPR, Porc Québec, avril 2003

Les engrais de ferme : les comprendre pour mieux les utiliser

http://www.coopfed.qc.ca/Coopérateur/contenu/septembre_2003/page57.htm
Josée Chicoine, agr., M. Sc., Le coopérateur agricole, septembre 2003

À mille lieues des canons

<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/sites/r12/rampehb.htm>
Hélène Bernard, ing. jr, MAPAQ - Chaudière-Appalaches, 4 décembre 2003

FERTILISATION

GIROUX, M. et autres - *L'évolution des teneurs en phosphore dans les sols selon la fertilisation, la richesse en phosphore et les types de sol.* Colloque sur le phosphore – Une gestion éclairée. OAQ et APAQ, Drummondville, 6 novembre 2002

CANTIN, J.- *Les effets des apports d'engrais minéraux phosphatés dans les démarreurs à maïs-grain en complément des apports de phosphore provenant des engrais de ferme selon la saturation en phosphore des sols*, 2003

<http://www.agrireseau.qc.ca/Grandescultures/navigation.asp?operateur=sitevoc&sitevoc=Mais\Regie\Fertilisation>

PELLERIN, A. – *Études agroenvironnementales sur des sols cultivés en maïs grain (Zea mays L.) au Québec*, 2003.

Guide de référence en fertilisation, 1^{re} édition

www.craag.qc.ca
CRAAQ, 294 pages, 2003

EAUX DE LAITERIE

Laiterie de ferme, plan 20508

<http://www.cps.gov.on.ca/french/Plans/F2000/2508/M-2508L.pdf>
M. Dussault, M. Fortier, G. Gingras, M. Houle, MAPAQ, Révision janvier 2003

Eaux de laiterie et salle de traite

<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/sites/r12/eaulaitmf.htm>
Michel Fortier, ing., MAPAQ - Lévis, avril 2001

COUR D'EXERCICE

Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole

<http://www.agr.gouv.qc.ca/info/publications/bonnespratiques/gestFumier/gestFumier4.html>
CO-OP, MAPAQ, UPA, Ordre des agronomes du Québec, 3^e trimestre 2001

Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la production des bovins de boucherie

<http://www.agrireseau.qc.ca/bovinsboucherie/Documents/bb406.pdf>
FPBQ, MAPAQ, MENV, 45 pages, mars 1999

Pour les fiches d'application et les mises à jour :

<http://www.agrireseau.qc.ca/bovinsboucherie/navigation.asp?operateur=sitevoc&sitevoc=environnement\guide%20des%20bonnes%20pratiques>

BONNES PRATIQUES

Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole

<http://www.agr.gouv.qc.ca/info/publications/bonnespratiques>

CO-OP, MAPAQ, UPA, Ordre des agronomes du Québec, 3^e trimestre 2001

Guide des pratiques de conservation en grandes cultures

<http://www.craaq.qc.ca/index.cfm?p=32&l=fr&IdDoc=911>

CRAAQ, 520 pages, 2000

Ligne directrice de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) sur la gestion des matières résiduelles fertilisantes - Adopté par le Bureau de l'OAQ le 20 septembre 2003

http://www.oaq.qc.ca/memoires/2003-09-29-Ligne_directrice_sur_la_gestion_des_matières_fertilisantes.pdf

Ma ferme, j'en prends soin

MAPAQ, GEAGRI, CRAAQ, 73 pages, 1999

Période transitoire, charges fertilisantes des effluents d'élevage - CRAAQ, 2003

<http://www.craaq.qc.ca/data/DOCUMENTS/E1.pdf>

Des arbres sur ma ferme, guide à l'intention du producteur et de la productrice agricole

SODAQ, 28 pages, 2002

http://www.sodaq.qc.ca/lectures/PDF/guide_agricole.pdf

Aménagement des ponceaux

Régis Potvin, ing., MAPAQ – Bas-Saint-Laurent, février 2004, 5 pages

<http://www.agr.gouv.qc.ca>

Techniques de stabilisation d'abreuvement du bétail en retrait des cours d'eau

Richard Laroche, ing., MAPAQ - Direction de l'environnement et du développement durable, mars 2004, 4 pages

<http://www.agr.gouv.qc.ca>

Aménagement d'une bande de protection riveraine en bordure des cours d'eau

Richard Laroche, ing., MAPAQ - Direction de l'environnement et du développement durable, février 2004, 2 pages

<http://www.agr.gouv.qc.ca>

Les brise-vents

MAPAQ, 2004-01 - Publication no 03-0221

<http://www.agr.gouv.qc.ca>

Fiches techniques des plans des interventions - FPPQ, octobre 2002

<http://www.leporcduquebec.qc.ca/pages/Publications/Page-publi-env.html>

Le drainage agricole et les machineries utiles pour aménager vos champs : la Sole, la niveleuse artisanale et la niveleuse au laser - Victor Savoie, Richard Leblanc, ing. et agr., et Gilles Leblanc, MAPAQ - Centre du Québec – Conférence, session sur le développement durable des entreprises, 1997

<http://www.agr.gouv.qc.ca>

PESTICIDES

Code de gestion des pesticides, en bref

<http://www.menv.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion/code-enbref.htm>

Code de gestion des pesticides, texte intégral

http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/P_9_3/P9_3R0_01.HTM

MENV, 4 novembre 2003

Traitements herbicides - grandes cultures – CPVQ, 358 pages, 2000

<http://www.craaq.qc.ca/index.cfm?p=32&l=fr&IdDoc=885>

Cahiers d'autoévaluation de gestion intégrée des ennemis des cultures – MAPAQ, février 2004 - Diverses publications disponibles

<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/agroenv/strategie-slv>

SOLUTIONS AU SURPLUS DE PHOSPHORE	
REDUCTION DE LA CHARGE	
ACTION	INDICATEUR PROPOSÉ
Respect du cheptel autorisé (c.a.)	Charge de phosphore (kg P ₂ O ₅) pouvant être diminuée
Réduction de la fertilisation minérale phosphatée	
Réduction de l'importation de fumier	
Réduction du phosphore à la source <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alimentation <ul style="list-style-type: none"> Diminuer la teneur en P de la moulée Utiliser de la phytase Ajouter une moulée Ajouter une source d'énergie ▪ Améliorer la régie d'élevage 	Charge de phosphore (kg P ₂ O ₅) pouvant être diminuée
AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE DISPOSITION	
Optimiser l'utilisation de superficies possédées par l'exploitant	Charge de phosphore (kg P ₂ O ₅) pouvant être diminuée
Changer la régie de culture	
Augmenter l'exportation des fumiers <ul style="list-style-type: none"> Entente existante Nouvelle entente 	
Louer des terres	
MODIFICATION STRUCTURELLE	
Acheter des terres	Voir le conseiller du MAPAQ
Améliorer la génétique du troupeau	
Diversifier les sources de revenus de l'exploitation	
Traiter les fumiers à la ferme (partiel ou complet)	
Traiter les fumiers par des installations régionales (partiel ou complet)	
Réduire le cheptel	
Relocaliser des installations	
RESPECT DES NORMES RÉGLEMENTAIRES	
Réduire le cheptel actuel (nombre de têtes) conformément au droit d'exploitation	
Réduire la charge de phosphore (kg de P ₂ O ₅) conformément au droit d'exploitation	
Réaliser annuellement le bilan de phosphore	
Réaliser annuellement le PAEF	
Analyser annuellement les déjections animales	
Posséder des analyses de sol de moins de cinq ans pour l'ensemble des parcelles	
Rendre l'ouvrage de stockage de gestion de fumier liquide étanche	
Épandre les lisiers de porc par rampe	
Épandre les lisiers (autres que porcins) par rampe	
Rendre l'ouvrage de stockage avec gestion de fumier solide étanche ou tout autre aménagement au même effet <ul style="list-style-type: none"> • Lieux d'élevage existants le 15 juin 2002 – Échéance : 1er avril 2010 • Lieux d'élevage établis après le 15 juin 2002 – Échéance : 1er avril 2005 	
Respecter les normes pour le stockage des amas de fumier solide dans un champ cultivé	
Canaliser les eaux des cours d'exercice vers un ouvrage étanche ou tout autre aménagement au même effet <ul style="list-style-type: none"> • Lieux d'élevage existants le 15 juin 2002 – Échéance : 1er avril 2010 • Lieux d'élevage établis après le 15 juin 2002 – Échéance : 1er avril 2005 	
Interdire l'accès des animaux aux cours d'eau, sauf pour les traverses à gué	
Récupérer les eaux de laiterie dans l'ouvrage de stockage ou les diriger vers un réseau d'égout ou traitement (lieu sur fumier liquide et lieu sur fumier solide avec purot)	
Posséder une entente et un registre d'expédition pour les fumiers transférés dans un autre ouvrage de stockage	
Posséder un avis d'ingénieur sur la capacité de la fosse et un registre de réception du fumier, si réception de fumier dans l'ouvrage de stockage	
Rendre l'ouvrage de stockage conforme en ce qui a trait aux drains, regards et clôtures	

RESPECT DES NORMES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)	
Posséder une entente de traitement	
Posséder un registre d'expédition pour le traitement	
Posséder un bail de location des terres	
Posséder par écrit l'entente d'épandage pour les importations ou les exportations de fumiers	
Posséder un registre d'épandage annuel des matières fertilisantes	
Interdiction d'épandage des matières fertilisantes dans la bande riveraine définie par le règlement municipal	
En l'absence de règlement municipal :	
<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction d'épandage des matières fertilisantes à trois mètres d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un marécage • Interdiction d'épandage des matières fertilisantes à un mètre d'un fossé 	
Respecter les zones tampon indiquées sur les étiquettes lors de l'application de pesticides	
Entreposer les pesticides dans un local réservé à cette fin	
Respecter les délais de réentrée après l'application des pesticides	
Respecter les délais avant la récolte	
Conformer l'exploitation par une demande de certificat d'autorisation ou un avis de projet	
ADOPTION DE BONNES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES	
GESTION DES ELEVAGES, DES FERTILISANTS ET DES AMENDEMENTS	
ACTION	INDICATEUR PROPOSÉ
Réaliser un bilan alimentaire	—
Diminuer la teneur en phosphore de la moulée	Charge de phosphore (kg de P ₂ O ₅) pouvant être diminuée
Utiliser de la phytase	
Ajouter une moulée	
Introduire des acides aminés dans l'alimentation	—
Installer des systèmes d'économie d'eau <i>Trémies-abreuvoirs</i> <i>Bols économiseurs</i>	% du cheptel
Installer des systèmes de contrôle de l'alimentation	% du cheptel
Installer une toiture sur l'ouvrage de stockage	% structure avec toiture
Augmenter la capacité d'entreposage de l'ouvrage de stockage	—
Construire un ouvrage de stockage	—
Aménager des arbres ou arbustes destinés à former des écrans boisés à proximité des bâtiments d'élevage	Distance (m) aménagée à l'aide d'arbres ou d'arbustes pour des écrans boisés
Régler le matériel d'épandage	% des épandeurs réglés
Améliorer le mode d'épandage	% des volumes appliqués par rampe % des volumes appliqués par aéroaspersion haute % des volumes appliqués par aéroaspersion basse
Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage <i>Au printemps avant la première récolte</i> <i>Avant le semis</i> <i>Après les récoltes d'été</i> <i>Après la récolte d'automne</i>	% des volumes épandus entre les coupes
pour les cultures annuelles <i>Avant le semis</i> <i>Entre le semis et la récolte</i> <i>Après la récolte</i>	% des volumes épandus
pour les cultures de couverture ou d'enfouissement <i>Après la récolte d'une culture précédente</i> <i>Avant le semis</i> <i>Après le semis</i>	% des volumes épandus
Valoriser l'incorporation des engrais organiques <i>En moins de 24 heures après l'épandage</i> <i>De 24 à 48 heures après l'épandage</i> <i>Plus de 48 heures après l'épandage</i> <i>Non incorporé ou enfoui</i>	% des volumes épandus

GESTION DES ELEVAGES, DES FERTILISANTS ET DES AMENDEMENTS (SUITE)	
Diminuer les achats d'engrais minéraux	—
Introduire la méthode diagnostique du bilan minéral	—
Amender et chauler les sols	Superficies (ha) recevant des amendements
Valoriser les résidus de cultures par le compostage	—
Composter les fumiers	% des fumiers compostés
Prendre des analyses des fumiers épandus	% des volumes de fumiers analysés
Prendre des échantillons de sol et les faire analyser	Superficies (ha) échantillonnées pour fins d'analyse
Augmenter la capacité d'entrepôts des fumiers à la ferme	Nombre de jours de capacité d'entreposage ajoutés
Valoriser les engrais organiques pour prairies et pâturages (entre les coupes)	% des volumes épandus
Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles après récolte avec l'introduction d'un engrais vert	% des volumes épandus
Prendre des analyses foliaires	Superficies (ha) visées par les analyses foliaires
Fractionner l'application des engrais minéraux	Superficies (ha) ayant des fractionnements d'engrais minéraux
Importer des déjections animales	Charge fertilisante importée (kg P ₂ O ₅)
ADOPTION DE BONNES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES (suite)	
CONSERVATION DES SOLS ET PROTECTION DES COURS D'EAU	
ACTION	INDICATEUR PROPOSÉ
Planter des pratiques de conservation des sols : <ul style="list-style-type: none"> • Semis-direct • Travail réduit du sol • Cultures intercalaires • Culture sur billons • Chisel • Cultures de couverture d'hiver • Laisser les résidus à la surfaces du sol (pour diminuer l'érosion éolienne) 	Superficies (ha) avec semis-direct Superficies (ha) avec travail réduit du sol Superficies (ha) avec cultures intercalaires Superficies (ha) avec cultures sur billons Superficies (ha) travaillées au chisel Superficies (ha) avec cultures de couverture Superficies (ha) où les résidus ont été laissés à la surface du sol
Introduire des engrais verts	Superficies en cultures de couverture ou d'enfouissement
Planter un système de rotation des cultures	% des superficies avec un système de rotation des cultures
Aménager des sites d'abreuvement hors cours d'eau	Nombre de sites aménagés pour l'abreuvement
Installer des clôtures afin de limiter l'accès des animaux aux cours d'eau	% des accès aux cours d'eau contrôlés
Interdire l'accès des animaux aux cours d'eau	
Protéger les sorties de drain	% des sorties de drain protégées
Aménager les jonctions (confluents) des fossés et des cours d'eau	Nombre d'aménagement
Aplanir les champs	—
Cultiver les champs en contrepente	Superficies cultivées en contrepente
Aménager les champs en terrasses	Superficies aménagées en terrasses
Aménager (enherber) les bandes riveraines	Longueur (km) des bandes aménagées % des bandes riveraines totales qui sont aménagées
Aménager des voies d'eau engazonnées	—
Aménager des avaloirs	Nombre d'avaloirs aménagés
Irriguer les champs avec un système de réduction de perte d'eau (goutte-à-goutte ou aspersion à faible pression)	% de la superficie totale
Stabiliser les talus des fossés et des cours d'eau	Distance (m) stabilisée
Augmenter la distance de travail du sol entre le champ et le cours d'eau ou le fossé	Distance moyenne (m) de travail du sol entre le champ et le fossé ou le cours d'eau
Corriger les problèmes de compaction des sols	—
Charge de phosphore (kg P ₂ O ₅) pouvant être diminuée	

CONSERVATION DES SOLS ET PROTECTION DES COURS D'EAU (SUITE)	
Planter des arbres ou arbustes destinés à former des haies brise-vent en bordure des champs	Distance (m) aménagée à l'aide d'arbres ou arbustes pour former des haies brise-vent
Identifier les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine situés à proximité des lieux d'élevage et d'épandage	% des puits identifiés
Installer une clôture afin de protéger les puits	% des puits protégés
Récupérer les eaux (recyclage ou traitement) usées des installations de lavage des fruits et légumes	
Valoriser les résidus de culture par le compostage	% de résidus valorisés
Récupérer les plastiques servant à l'emballage du foin ou de l'ensilage	—
Prélever et faire analyser un échantillon d'eau	Nombre d'échantillons
Réaliser un meilleur drainage de surface	Superficies (ha) avec drainage de surface amélioré
Faire réaliser un diagnostic de drainage par un spécialiste en drainage agricole	Superficies (ha) reliées à un diagnostic de drainage
Corriger les problèmes de drainage	Superficies (ha) pour lesquelles le drainage a été corrigé
Protéger adéquatement les puits en usage	Nombre de puits adéquatement protégés
Aménager un bassin de sédimentation	Nombre de bassins aménagés
Protéger les puits par l'implantation de clôtures	
Inspecter annuellement le regard des ouvrages de stockage	% des ouvrages inspectés
Nettoyer les sorties de drain	Nombre de sorties de drain nettoyées
Identifier les sorties de drain	Nombre de sortie de drain identifiées
Mettre à jour le plan de ferme	
Drainer souterrainement les champs	Superficies (ha) drainées souterrainement
Dégager les ponceaux obstrués	Nombre de ponceaux dégagés
Obturer les puits inutilisés	Nombres de puits obturés
Aménager des tranchées filtrantes	Distance (m) de tranchées filtrantes
BIODIVERSITÉ	
ACTION	INDICATEUR PROPOSÉ
Établir un plan de conservation de la biodiversité	Superficies (ha) assujetties au plan de conservation
Signer une entente avec un organisme de conservation de la nature	Superficies (ha) sous entente
PROTECTION DES CULTURES	
ACTION	INDICATEUR PROPOSÉ
Régler annuellement tous les pulvérisateurs	% des pulvérisateurs réglés annuellement
Posséder un registre à jour des interventions phytosanitaires et des visites de dépistage	Superficies (ha) couvertes
Utiliser les informations provenant du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP)	—
Dépister les champs	Superficies dépistées en prairie et pâturage (ha) Superficies dépistées autres que prairie et pâturage (ha)
Introduire de nouvelles pratiques / nouveaux moyens de lutte ou en accroître l'utilisation	Superficies (ha) en contrôle mécanique Superficies (ha) de culture sans herbicide Superficies (ha) avec traitements en bandes Superficies (ha) avec traitements à dose réduite Superficies (ha) avec traitements par agent biologique ou biopesticides Superficies (ha) avec traitements physiques Superficies (ha) avec interventions combinées Superficies (ha) sous lutte intégrée
Mettre en place une rotation planifiée des cultures	% des superficies avec cultures en rotation
Appliquer les pesticides en bandes ou de manière localisée	Superficies (ha) avec utilisation des pesticides en bandes ou localisée
Rincer adéquatement les contenants de pesticides (triple rinçage ou rinçage sous pression)	% des contenants rincés adéquatement

Information à venir

Mise en situation

Un producteur laitier, dont les installations sont situées sur deux sites distants de plus de 200 m, possède 75 ha de terres (15 ha maïs-grain, 15 ha maïs-ensilage, 15 ha avoine, 20 ha prairie, 10 ha pâturage). Tous les lieux d'élevage existent depuis les années 80. Les revenus

proviennent à 90% du troupeau laitier. L'entreprise respecte son certificat d'autorisation émis par le MDDEP. De plus, elle reçoit du lisier de porcs à l'engraissement.

PARTICULARITÉS	
SITE 1	SITE 2
60 vaches laitières (dont 10 veaux de moins de 11 jours), claustration complète	15 taures et 25 génisses, claustration partielle
Fosse circulaire, capacité 365 jours contenant les eaux de laiterie	Plate-forme non égouttante
Volume produit = 2 000 m ³	Volume produit = 330 m ³
Charge produite = 3 050 kg P ₂ O ₅	Charge produite = 780 kg P ₂ O ₅
45 ha, sableux	30 ha, sableux (avec beaucoup de grosses roches)
Capacité réception sols (abaque) = 3 150 kg P ₂ O ₅	Capacité réception sols (abaque) = 2 100 kg P ₂ O ₅
Voisins à proximité (plaintes formulées lors de l'application du lisier de porcs).	Aucun voisin
Puits appartenant au propriétaire, situé à moins de 30 m des champs. L'emplacement physique du puits n'est mentionné ni sur le plan de ferme ni au champ.	Aucun puits
Pas de boisé	Érablière de 10 ha
Cultures annuelles	Prairies et pâturages, pas de cours d'exercice
Fossés et cours d'eau	Fossés et cours d'eau
	Accès des animaux aux cours d'eau
Talus et berges endommagés, bandes riveraines de moins d'un mètre	Talus et berges endommagés par les animaux, plus d'un mètre de bande riveraine
Tout est drainé (aucun autre système d'égouttement)	Pâturages non drainés (aucun autre système d'égouttement)

Utilisation d'engrais minéraux:

- Maïs: avant le semis, à la volée (150 kg/ha d'un engrais sans phosphore) et en bandes au semis (200 kg/ha de 13-13-13)
- Avoine: avant le semis, 250 kg/ha de 15-18-15 (675 kg P₂O₅)

APPLICATION DES FUMIERS		
LISIER DE PORCS	LISIER DE VACHES	FUMIER SOLIDE DE BOVINS
Aucune analyse	Analyses en 2002 et 2003	Aucune analyse
Appliqué par le voisin par aérosperion basse	Appliqué par le producteur par aérosperion basse	Appliqué par le producteur avec épandeur arrière
Équipement calibré	Équipement calibré	Équipement non calibré
Appliqué au printemps sur les champs de maïs, enfoui en moins de 48 h	Appliqué au printemps sur les prairies	Appliqué après la récolte de l'avoine, enfoui après plus de 48 h
Appliqué après la dernière coupe sur les prairies, laissé en surface	Appliqué après la première coupe sur les prairies	Appliqué tard en saison sur les pâturages ou sur les champs de maïs

Protection des cultures :

- Tout est effectué à forfait;
- Pulvérisation pleine dose et plein champ sur les cultures annuelles;
- Pas de dépestage aux champs.

Autres caractéristiques (selon le PAEF réalisé annuellement et le bilan de phosphore daté du 15 juin 2003) :

- Membre d'un club conseil en agroenvironnement;
- Aucune rotation d'étable;
- Pas de pente sur les champs;
- Tous les champs ont des analyses de sols de moins de 5 ans;
- Signe d'érosion éolienne sur le site 1;
- Chaux appliquée aux 5 ans sur les champs en cultures annuelles;
- Labour à l'automne (15 ha) et au printemps (30 ha).

SELON LES BILANS DE PHOSPHORE DÉPOSÉS AU MDDEP	
LIEU D'ÉLEVAGE 1	LIEU D'ÉLEVAGE 2
75 ha en culture	0 ha en culture (toutes les superficies ont été compilées sur le lieu 1)
Reçoit du lisier de porcs (435 m ³ ; 1000 kg P ₂ O ₅)	
Reçoit du fumier solide provenant du lieu 2	Exporte tout le fumier solide sur le lieu 1
Surplus de 1 035 kg P ₂ O ₅	
Non conforme en 2010	Bilan de phosphore est à l'équilibre pour 2010
Ratio capacité disposition/charge totale = 84 %	Ratio capacité disposition/charge totale = 100 %

Note 1: Le lieu d'élevage 2 n'est pas dans l'obligation de réaliser un bilan de phosphore. Cependant, l'agronome et le producteur ont décidé d'en réaliser un dans un objectif de transparence.



PARTIE A – DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL

2) TYPES DE PRODUCTIONS AGRICOLES DE L'EXPLOITATION

Indiquez chaque type de production et son importance (%) selon les revenus

PRODUCTION/CULTURE	IMPORTANCE SELON LES REVENUS (%)	NUMÉRO(S) ⁴ DE LIEU	PRODUCTION/CULTURE	IMPORTANCE SELON LES REVENUS (%)	NUMÉRO(S) DE LIEU
<input type="checkbox"/> ACÉRICULTURE			<input type="checkbox"/> HORTICULTURE ORNEMENTALE		
<input type="checkbox"/> AVICOLE			<input checked="" type="checkbox"/> LAITIÈRE	90	1,2
<input type="checkbox"/> BOVINE			<input type="checkbox"/> OVINE		
<input type="checkbox"/> CAPRINE			<input type="checkbox"/> POMMES DE TERRE		
<input type="checkbox"/> ÉQUINE			<input type="checkbox"/> POMICULTURE		
<input checked="" type="checkbox"/> GRANDES CULTURES	10	1	<input type="checkbox"/> PORCINE		
<input type="checkbox"/> HORTICULTURE FRUITIÈRE			<input type="checkbox"/> SERRICULTURE		
<input type="checkbox"/> HORTICULTURE MARAÎCHÈRE			<input type="checkbox"/> AUTRE :		

3) SUPERFICIES, CULTURES ET CHEPTEL DE L'EXPLOITATION

SUPERFICIES

Total des superficies cultivées En propriété 75 ha En location 0 ha

TYPES DE CULTURES ET SUPERFICIES

CULTURE	ha	CULTURE	ha	CULTURE	ha
Maïs grain	15				
Maïs ensilage	15				
Avoine	15				
Prairie	20				
Pâturage	10				

CHEPTEL

TYPES D'ANIMAUX	INVENTAIRE (NOMBRE DE TÊTES)	PRODUCTION ANNUELLE (TÊTES, ŒUFS, / OU kg DE LAIT)	TYPES D'ANIMAUX	INVENTAIRE (NOMBRE DE TÊTES)	PRODUCTION ANNUELLE (TÊTES, ŒUFS, / ou kg DE LAIT)
Vache laitière (700kg)	60	480000 kg			
Veaux	10	s.o.			
Taures	15	s.o.			
Génisses	25	s.o.			

⁴ Numéro de lieu : attribuez un numéro à chacun des lieux d'élevage ou d'épandage défini par le MDDEP (exemple : 1, 2, 3, etc.).

PARTIE A – DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL

4) BILAN DE PHOSPHORE DE L'EXPLOITATION

Remplissez cette section pour chacun des lieux d'élevage ou d'épandage

Numéro du lieu d'élevage ou d'épandage : <u>1</u>	Description : <u>vache à lait</u>
N° de lot, adresse, références géographiques ou production	

BILAN DE PHOSPHORE*	BILAN LE PLUS RÉCENT DÉPOSÉ AU MDDEP (BILAN DE RÉFÉRENCE)	BILAN DE DÉPART APRÈS VALIDATION DE LA CHARGE ⁵ OU MISE À JOUR ANNUELLE
Charge totale <i>moins</i> capacité de disposition totale (kg de P ₂ O ₅)	1035	1035
Ratio ⁶ de la capacité de disposition totale sur la charge totale en P ₂ O ₅ (%) NOTE⁷ : ratio < que 50 % = des correctifs doivent être apportés pour le 1 ^{er} avril 2005; ratio de 50 % à 75 % = des correctifs doivent être apportés pour le 1 ^{er} avril 2008; ratio de 75 % à 100 % = des correctifs doivent être apportés pour le 1 ^{er} avril 2010	84	84
Date de référence du bilan de phosphore	juin 2003	juin 2003
Méthode utilisée pour déterminer la charge produite par le cheptel (caractérisation des déjections, valeurs références du CRAAQ, bilan alimentaire ou autre)	caractérisation des déjections animales	caractérisation des déjections animales
* Sur demande du MAPAQ, annexe le bilan de phosphore le plus récent au PAA.		

Numéro du lieu d'élevage ou d'épandage : <u>2</u>	Description : <u>animaux de relè</u>
N° de lot, adresse, références géographiques ou production	

BILAN DE PHOSPHORE*	BILAN LE PLUS RÉCENT DÉPOSÉ AU MDDEP (BILAN DE RÉFÉRENCE)	BILAN DE DÉPART APRÈS VALIDATION DE LA CHARGE ⁵ OU MISE À JOUR ANNUELLE
Charge totale <i>moins</i> capacité de disposition totale (kg de P ₂ O ₅)	0	0
Ratio ⁶ de la capacité de disposition totale sur la charge totale en P ₂ O ₅ (%) NOTE⁷ : ratio < que 50 % = des correctifs doivent être apportés pour le 1 ^{er} avril 2005; ratio de 50 % à 75 % = des correctifs doivent être apportés pour le 1 ^{er} avril 2008; ratio de 75 % à 100 % = des correctifs doivent être apportés pour le 1 ^{er} avril 2010	100	100
Date de référence du bilan de phosphore	juin 2003	juin 2003
Méthode utilisée pour déterminer la charge produite par le cheptel (caractérisation des déjections, valeurs références du CRAAQ, bilan alimentaire ou autre)	valeurs transitoires CRAAQ	valeurs transitoires CRAAQ
* Sur demande du MAPAQ, annexe le bilan de phosphore le plus récent au PAA.		

Numéro du lieu d'élevage ou d'épandage :	Description :
N° de lot, adresse, références géographiques ou production	

BILAN DE PHOSPHORE*	BILAN LE PLUS RÉCENT DÉPOSÉ AU MDDEP (BILAN DE RÉFÉRENCE)	BILAN DE DÉPART APRÈS VALIDATION DE LA CHARGE ⁵ OU MISE À JOUR ANNUELLE
Charge totale <i>moins</i> capacité de disposition totale (kg de P ₂ O ₅)		
Ratio ⁶ de la capacité de disposition totale sur la charge totale en P ₂ O ₅ (%) NOTE⁷ : ratio < que 50 % = des correctifs doivent être apportés pour le 1 ^{er} avril 2005; ratio de 50 % à 75 % = des correctifs doivent être apportés pour le 1 ^{er} avril 2008; ratio de 75 % à 100 % = des correctifs doivent être apportés pour le 1 ^{er} avril 2010		
Date de référence du bilan de phosphore		
Méthode utilisée pour déterminer la charge produite par le cheptel (caractérisation des déjections, valeurs références du CRAAQ, bilan alimentaire ou autre)		
* Sur demande du MAPAQ, annexe le bilan de phosphore le plus récent au PAA.		

NOTE : AJOUTEZ UNE FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE SI VOUS AVEZ DAVANTAGE DE LIEUX.

⁵ Lorsque le lieu est en surplus ou dans une situation d'équilibre à surveiller, il est fortement recommandé de valider la charge de phosphore produite par le cheptel à l'aide d'une autre méthode de calcul.

⁶ **Capacité de disposition/charge totale en P₂O₅** : lieu en **surplus** de P = < 100%; lieu en **équilibre** de P à surveiller = entre 100 et 125%; lieu **sans problématique** de P = > 125%.

⁷ Une exploitation qui a augmenté son cheptel (et qui doit faire une demande de CA ou un avis de projet) ou une exploitation qui n'utilise pas de déjections animales sur les terres qu'elle cultive ne peut bénéficier de ces échéances réglementaires et doit se conformer **immédiatement** à l'exigence d'équilibrer la capacité de disposition avec la charge en phosphore produite (ratio de 100%).

PARTIE A – DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL

5) PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES PRIORITAIRES

Remplissez cette section pour chacun des lieux d'élevage ou d'épandage

LIEU D'ÉLEVAGE OU D'ÉPANDAGE		NUMÉRO DU LIEU		
		N° 1	N° 2	N°
Répondre par : O = Oui, N = non, S.O. = sans objet⁸				
5.1	Est-ce que le lieu d'élevage existait le 15 juin 2002?	O	O	
5.2	Déterminez-vous un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) pour la dernière saison de culture?	O	O	
5.3	Possédez-vous des analyses récentes (moins de 1 an) des déjections animales produites par votre exploitation?	O	N	
5.4	Possédez-vous une analyse récente des sols (moins de 5 ans) pour l'ensemble des champs ⁹ cultivés?	O	O	
5.5	Gérez-vous des déjections animales sous forme liquide (le purin non compris)?	O	N	
	Si oui, a) Sont-elles entreposées dans un ouvrage de stockage étanche?	O	S.O.	
	b) Sont-elles épandues à l'aide d'une rampe d'épandage?	N	S.O.	
5.6	Gérez-vous des déjections animales sous forme solide?	N	O	
	Si oui, a) Sont-elles entreposées dans un ouvrage de stockage étanche ou un autre aménagement au même effet?	S.O.	O	
	b) Faites-vous des amas aux champs?	S.O.	N	
5.7	Les animaux vont-ils à l'extérieur des bâtiments d'élevage?	N	O	
	Si oui, a) Ont-ils accès à une cour d'exercice?	S.O.	N	
	b) Peuvent-ils s'abreuver librement aux cours d'eau?	S.O.	O	
5.8	Gérez-vous des eaux de laiterie?	O	N	
	Si oui, comment sont-elles gérées? (Cochez la ou les situations qui s'appliquent à votre situation)			
	a) Entreposées dans un ouvrage de stockage étanche	X		
	b) Déversées dans une fosse septique avec élément séparateur, épurateur ou marais			
	c) Rejetées vers le réseau d'égout municipal			
	d) Autre			

NOTE : AJOUTEZ UNE FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE SI VOUS AVEZ DAVANTAGE DE LIEUX.

6) ÉTAT DES RESSOURCES

SYMPTÔMES DE DÉGRADATION DES SOLS				
		OUI	NON	SANS OBJET
<i>Compactage, détérioration de la structure ou égouttement</i>				
6.1	Observez-vous, dans certains champs, la présence d'ornières causées par le passage de la machinerie?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.2	Y a-t-il dans certains champs des flaques d'eau persistantes ou des zones où le sol est humide en permanence?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.3	Des champs sont-ils inondés par des crues?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.4	Y a-t-il, dans certains champs, des zones où les cultures présentent :			
	a) une croissance lente?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) une maturation inégale?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	c) une diminution du rendement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	d) un jaunissement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
6.5	Les équipements de travail du sol ont-ils plus de difficulté à pénétrer le sol dans certains champs?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.6	Les équipements de travail du sol demandent-ils un supplément de puissance à la barre de tire?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Érosion éolienne ou hydrique</i>				
6.7	Y a-t-il des champs où des particules sont soulevées du sol et transportées lors de grands vents?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.8	Y a-t-il une tendance à l'accumulation de sédiments au bas des pentes?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6.9	Y a-t-il du ravinement ou des rigoles creusées par l'eau dans les champs?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

⁸ Dans ce formulaire, la réponse « sans objet » doit être utilisée uniquement lorsque l'exploitation ne possède pas l'objet ou la ressource nécessaire pour poser l'action dont il est question (exemple : des champs cultivés, des animaux élevés ou des cours d'eau).

⁹ Tenir compte des champs cultivés en propriété ou en location.

PARTIE A – DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL

6) ÉTAT DES RESSOURCES (suite)

SYMPTÔMES DE DÉGRADATION DES FOSSÉS, DES COURS D'EAU ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU		OUI	NON	SANS OBJET
6.10	Y a-t-il du décrochement, du ravinement ou des rigoles creusés par l'eau sur le bord ou à la jonction de certains fossés ou cours d'eau?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.11	Y a-t-il transport et accumulation de sédiments dans certains cours d'eau?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.12	Y a-t-il des ponceaux de ferme à l'occasion?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.13	Certains cours d'eau et plans d'eau présentent-ils des signes perceptibles de pollution ¹⁰ ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.14	À votre connaissance, y a-t-il déjà eu présence de nitrates, de pesticides ou de coliformes fécaux dans les eaux de puits d'approvisionnement en eau potable de l'exploitation?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SI VOUS OBSERVEZ DES SYMPTÔMES DE DÉGRADATION, À QUOI LES ATTRIBUEZ-VOUS?		OUI	NON	PARTIELL.	SANS OBJET
6.15	a) à la culture;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) au travail du sol;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) au drainage de surface;	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d) à la largeur des bandes riveraines;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	e) à la pente;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	f) à l'aménagement de surface;	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	g) autres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

BIODIVERSITÉ		OUI	NON	SANS OBJET
6.16	Avez-vous déjà participé à un projet visant la conservation, l'aménagement ou la restauration d'habitats fauniques?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.17	Avez-vous déjà participé à un projet visant la sauvegarde d'espèces fauniques ou floristiques menacées?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.18	Avez-vous observé sur votre propriété une baisse de la biodiversité au cours des 10 dernières années (exemple : disparition d'espèces de poissons, d'oiseaux, etc.)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.19	Au cours des 5 dernières années, y a-t-il eu des travaux de creusage, de redressement ou de nettoyage des cours d'eau municipaux situés sur votre propriété?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.20	Y a-t-il sur votre propriété un boisé d'une superficie égale ou supérieure à 30 hectares?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.21	Subissez-vous régulièrement des dommages économiques (pertes de récoltes ou d'animaux) causés par les espèces sauvages?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AIR, POUSSIÈRE ET BRUIT		OUI	NON	SANS OBJET
6.22	Les voisins vous ont-ils fait part de préoccupations concernant :			
	a) les odeurs provenant des bâtiments d'élevage ou des ouvrages de stockage?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) les odeurs à l'épandage?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c) les poussières?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d) les bruits?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Si oui, avez-vous entrepris des démarches pour corriger les situations problématiques?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

7) GESTION DES ÉLEVAGES, DES FERTILISANTS ET DES AMENDEMENTS

GESTION DES ÉLEVAGES ET DES INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE DE L'EXPLOITATION		OUI	NON	PARTIELL.	SANS OBJET
7.1	Y a-t-il de la phytase dans l'alimentation du cheptel ¹¹ ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.2	Le cheptel est-il nourri avec plus de 2 moulées (multiphase)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
7.3	Le cheptel est-il alimenté avec des trémies-abreuvoirs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
7.4	Le cheptel est-il abreuvé avec des bols économiseurs d'eau?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
7.5	Existe-t-il des écrans boisés ou des haies brise-vent (rangées simples ou multiples) aménagés ou naturels à proximité des installations d'élevage (bâtiments d'élevage, ouvrages de stockage)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.6	Les structures de stockage des déjections animales sont-elles couvertes?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

GESTION DES FERTILISANTS ET DES AMENDEMENTS (PRODUITS ET IMPORTÉS)		% du volume total	SANS OBJET
7.7	Quelle proportion des déjections animales est épandue par vos propres moyens ¹² ?	84	<input type="checkbox"/>
7.8	Quelle proportion des déjections animales est épandue :		
	a) au printemps ou sur les cultures en croissance (y compris les engrais verts)?	78	<input type="checkbox"/>
	b) après les récoltes d'automne?	22	<input type="checkbox"/>

¹⁰ **Signes perceptibles de pollution** : développement d'algues vertes pendant les chaleurs d'été, couleur brunâtre de l'eau, mauvaises odeurs ou quantités importantes de poissons morts sur les berges à certains moments.

¹¹ Voir le consultant, le représentant ou le conseiller en nutrition animale de la meunerie et l'annexe C du guide d'élaboration.

¹² Sans recourir aux services d'un autre exploitant, d'un entrepreneur spécialisé ou de tout autre intervenant.

PARTIE A – DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL

7) GESTION DES ÉLEVAGES, DES FERTILISANTS ET DES AMENDEMENTS (suite)

GESTION DES FERTILISANTS ET DES AMENDEMENTS (PRODUITS ET IMPORTÉS)		% du volume total	SANS OBJET
7.9	Quelle proportion des déjections animales épandues :		
	a) est incorporée ou enfouie simultanément à son épandage?	0	<input type="checkbox"/>
	b) est incorporée ou enfouie en moins de 48 heures après son épandage?	30	<input type="checkbox"/>
	c) est laissée en surface plus de 48 heures?	70	<input type="checkbox"/>

	OUI	NON	PARTIELL.	SANS OBJET
7.10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.12	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.13	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
7.14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	kg de N	kg de P ₂ O ₅	kg de K ₂ O
7.15	3412	1455	1342

8) CONSERVATION DES SOLS ET PROTECTION DES COURS D'EAU

TRAVAIL PRIMAIRE DES SOLS ¹³		AUTOMNE (ha)	PRINTEMPS (ha)	SANS OBJET
8.1	Superficies ¹⁴ annuelles avec labour	15	30	<input type="checkbox"/>
8.2	Superficies annuelles avec travail réduit ¹⁵	0	0	<input type="checkbox"/>
8.3	Superficies annuelles avec semis direct (comprend la culture sur billon)	0	0	<input type="checkbox"/>

ENGRAIS VERTS ET CULTURES INTERCALAIRES ¹⁶		HECTARES	SANS OBJET
8.4	Superficies établies avec des engrais verts enfouis à l'automne	0	<input type="checkbox"/>
8.5	Superficies établies avec des engrais verts (cultures couvre-sol d'hiver) enfouis au printemps	0	<input type="checkbox"/>
8.6	Superficies établies avec des engrais verts avec travail réduit, ou avec semis direct, ou sans aucun travail du sol ¹⁷	0	<input type="checkbox"/>

AMÉNAGEMENTS LIÉS AUX CHAMPS		%	SANS OBJET
8.7	Quelle proportion des superficies cultivées est drainée souterrainement?	87	<input type="checkbox"/>
8.8	Quelle proportion des superficies cultivées est irriguée avec des systèmes de réduction de perte d'eau (exemple : goutte-à-goutte)?		<input checked="" type="checkbox"/>
8.9	Quelle proportion des superficies cultivées est protégée par des haies brise-vent (d'arbre ou arbustes) ou des boisés?	0	<input type="checkbox"/>

	OUI	NON	SANS OBJET
8.10	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.11	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.12	Y a-t-il des champs pourvus des aménagements de surface suivants :		
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AMÉNAGEMENTS LIÉS AUX FOSSÉS, AUX COURS D'EAU ET À L'EAU		%	SANS OBJET
8.13	Quelle proportion des cours d'eau est protégée ¹⁸ par des bandes riveraines (les portions de cours d'eau en forêt non comprises)?	50	<input type="checkbox"/>

¹³ **Travail primaire** : premier moyen utilisé pour travailler le sol pour réensemencer ou transplanter une culture dans un champ.
¹⁴ Tenir compte des superficies en propriété ou en location.
¹⁵ **Travail réduit** : correspond à l'utilisation de chisel, herse, ou tout autre outil primaire pour la conservation des sols. Le travail réduit doit laisser une couverture minimale de 30 % de résidus de culture après le semis.
¹⁶ **Culture intercalaire** : Culture semée sous la culture principale dans le but de mieux utiliser l'espace en production et d'assurer une couverture constante du sol.
¹⁷ Les superficies qui font l'objet de plus d'une pratique de conservation (chisel et engrais vert par exemple) doivent être inscrites sous cette rubrique.
¹⁸ Bandes riveraines maintenues à l'état naturel sur une largeur minimale de trois mètres – mesurée à partir de la ligne des hautes eaux – et comprenant au minimum un mètre de retrait sur le haut du talus, en bordure d'un cours d'eau (défini en tant que structure égouttant plus de deux lots du cadastre original).

PARTIE A – DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL

8) CONSERVATION DES SOLS ET PROTECTION DES COURS D'EAU (suite)

AMÉNAGEMENTS LIÉS AUX FOSSÉS, AUX COURS D'EAU ET À L'EAU (suite)		OUI	NON	PARTIELL.	SANS OBJET
8.14	Y a-t-il des avaloirs ou des tranchées filtrantes à la ferme ¹⁹ ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
8.15	Y a-t-il des bassins de sédimentation à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
8.16	Y a-t-il des voies d'eau engazonnées à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
8.17	Avez-vous protégé les confluent (jonction) des fossés et des cours d'eau?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.18	Avez-vous protégé les sorties de drains?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.19	L'eau d'irrigation est-elle d'origine souterraine?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
8.20	Inspectez-vous annuellement le regard de vos ouvrages de stockage?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.21	Récupérez-vous les eaux (recyclage ou traitement) usées des installations de lavage des fruits et légumes?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
8.22	Les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine situés à proximité des lieux d'élevage et d'épandage (moins de 30 m des champs cultivés) sont-ils clairement identifiés?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.23	Les puits inutilisés sont-ils condamnés de façon permanente afin d'en empêcher la contamination?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
8.24	Les puits en usage sont-ils convenablement protégés de la contamination de surface (exemple : clôture autour du puits, pente du terrain permettant à l'eau de ruissellement de s'éloigner du puits)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9) PROTECTION DES CULTURES

		HECTARES	SANS OBJET
9.1	Quelle est la superficie totale cultivée par votre exploitation agricole qui fait l'objet d'interventions phytosanitaires ²⁰ ?	45	<input type="checkbox"/>
9.2	Quelles sont les superficies cultivées par votre exploitation qui font l'objet des interventions phytosanitaires suivantes :		<input type="checkbox"/>
	a) cultures sans herbicides?	0	
	b) traitement de pesticides chimiques pleine largeur ou plein champ?	45	
	c) traitement de pesticides chimiques en bandes ou localisé?	0	
	d) traitement d'herbicides à doses réduites?	0	
	e) désherbage mécanique?	0	
	f) traitement par agents biologiques ou par biopesticides?	0	
	g) traitements par moyens physiques (exemple : brûleurs)?	0	
	h) interventions combinées ²¹	0	
9.3	Quelles sont les superficies cultivées par votre exploitation qui font l'objet d'un dépistage avant le choix de toute intervention phytosanitaire :		<input type="checkbox"/>
	a) pour les champs comportant d'autres cultures que des prairies et pâturages?	0	
	b) pour les champs comportant des prairies et des pâturages?	0	

		PULVÉRISATEUR(S)	SANS OBJET
9.4	Combien de pulvérisateurs possédez-vous, seul ou en copropriété (ex. : coopérative d'utilisation de la machinerie agricole [CUMA])?	0	<input type="checkbox"/>
9.5	À quelle fréquence les pulvérisateurs vous appartenant sont-ils réglés?		<input checked="" type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Plus d'une fois par an <input type="checkbox"/> Une fois par an <input type="checkbox"/> Tous les 2 ans ou moins souvent		

		OUI	NON	PARTIELL.	SANS OBJET
9.6	Tenez-vous pour votre exploitation agricole un registre à jour des interventions phytosanitaires?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.7	Vous servez-vous de l'information en provenance du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP), que vous soyez abonné ou non à ce service?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9.8	Qui s'occupe du dépistage des champs cultivés par votre exploitation? (possibilité de plus d'un choix de réponse)				<input checked="" type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> Vous-même ou quelqu'un de votre exploitation <input type="checkbox"/> Un club d'encadrement technique ou un club-conseil en agroenvironnement				
	<input type="checkbox"/> Votre fournisseur d'intrants				
9.9	Quelles sont les superficies sous lutte intégrée ²² ?		50 ha		<input type="checkbox"/>
9.10	Pour les cultures traitées avec des pesticides, quel est le pourcentage estimé de la superficie récoltée dans le respect des « délais avant la récolte »?		0 %		<input checked="" type="checkbox"/>

¹⁹ Tenir compte des superficies en propriété ou en location.

²⁰ **Interventions phytosanitaires** : moyen de lutte utilisé pour la protection des cultures contre les mauvaises herbes, les insectes ou les maladies (par exemple le travail mécanique, les pesticides, l'emploi de prédateurs, etc.).

²¹ **Interventions combinées** : les superficies qui font l'objet de plus d'un traitement.

²² **Superficies sous lutte intégrée** : selon la définition de la Stratégie phytosanitaire, qui inclut les six étapes suivantes : identification des ennemis; dépistage; utilisation des seuils d'intervention; adaptation de l'écosystème; combinaison des moyens de lutte; évaluation des conséquences et de l'efficacité des actions.

PARTIE B – PLAN D’ACTION

N°	ACTION	N° LIEU	INDICATEUR ET UNITÉ	PLANIFIÉE		RÉALISÉE		COMMENTAIRE SUR L’ACTION
				NOMBRE	ANNÉE-MOIS	NOMBRE	ANNÉE-MOIS	
1	Éliminer l'accès des animaux au cours d'eau1. installation de clôture2. installation d'une aire d'abreuvement	2	-	-	2004-05			Délimiter les pâturages avec l'accès au cours d'eau à l'aide de clôtures et installer une aire d'abreuvement.
2	Faire analyser les déjections animales	2	%des volume de déjections animales avec des analyses	100	2004-10			Échantillonner le fumier solide
3	Épandre le lisier de vache avec une rampe d'épandage	1	-	-	2007-04			Achat d'une rampe d'épandage
4	Réduire l'apport d'engrais minéraux phosphatés	1	Kg de P ₂ O ₅ en moins	1035	2010-04			Faire des essais sans phosphore dans le démarreur à maïs dans un objectif de diminuer la phosphore minéral d'ici 2010 afin de se conformer à la réglementation. Diminuer les apports de phosphore minéral dans la culture de l'avoine.
5	Régler le matériel d'épandage	1,2	% des équipement réglés	100	2004-05			-
6	Introduire des engrais vert	1	Superficies semées avec des engrais verts (ha)	15	2008-09			Semer des engrais vert après la cultures annuelles afin d'optimiser l'utilisation des herbicides (choix de l'herbicides en fonction des mauvaises herbes, application localisée d'herbicide, ect.)
7	Dépister les champs	1	Superficies dépistées (ha)	45	2006-09			Dépister les champs avec des cultures annuelles afin d'optimiser l'utilisation des herbicides (choix de l'herbicides en fonction des mauvaises herbes, application localisée d'herbicide, ect.)

J'atteste avoir participé à l'élaboration du présent plan d'action.

PARTIE C – DÉCLARATION DE L'AGRONOME

J'atteste que le présent plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) a été élaboré en respectant les règles de l'art et que j'en ai remis un exemplaire au propriétaire principal ou à son mandataire.

Conseil, Joe

NOM ET PRÉNOM DE L'AGRONOME (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

SIGNATURE DE L'AGRONOME

9999

N° DE MEMBRE DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC (OAQ)

04-05-18

DATE

Clubs conseil vert-durable

NOM DE L'EMPLOYEUR DE L'AGRONOME

200, principale

ADRESSE POSTALE AU TRAVAIL : N° ET RUE

Saint-Espoir

MUNICIPALITÉ

Z0W 3X9

CODE POSTAL

(123)456-7890

N° DE TÉLÉPHONE AU TRAVAIL

(123) 456-7898

N° DE TÉLÉCOPIEUR

()

AUTRE N°

()

AUTRE N°

vertd@adresse.net

COURRIEL

PARTIE D – CONSENTEMENT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE AU TRANSFERT D'INFORMATION

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) souhaite obtenir le consentement volontaire des exploitations pour pouvoir utiliser les informations contenues dans le présent plan d'accompagnement afin de constituer une banque d'information sécurisée permettant de produire des rapports agglomérés où aucune donnée nominative ne pourra être rendue publique sans le consentement de l'exploitant concerné. Seules les données agrégées et non nominales pourront être rendues publiques.

Cette banque d'information est nécessaire pour que le MAPAQ exerce ses responsabilités dans le contexte de sa démarche d'accompagnement, notamment afin d'établir les priorités d'action et planifier les aides financières. Un refus de votre part n'entraînera toutefois aucune conséquence pour vous ou votre exploitation en ce qui concerne le MAPAQ.

Les renseignements reçus seront colligés, détenus et gérés de façon sécuritaire par le MAPAQ selon les critères rigoureux de confidentialité et de protection des renseignements personnels prescrits par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Je consens à ce que, en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les informations contenues dans le présent plan d'accompagnement agroenvironnemental soient utilisées aux fins mentionnées ci-dessus.

Veut, Jean

Nom et prénom du propriétaire principal ou mandataire

Signature

3000, Chemin Grande Ligne, Saint-Espoir

Adresse d'affaires

18 mai 2004

Date